



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Défenseurs des droits humains en Arabie Saoudite

Question écrite n° 34522

### Texte de la question

M. Joël Aviragnet attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la situation des défenseurs des droits humains en Arabie Saoudite. Alors qu'ils se mobilisent pacifiquement pour demander au gouvernement saoudien d'engager des réformes en faveur des droits humains, ces derniers se voient persécutés, torturés, réduits au silence voire soumis à de longues peines d'emprisonnement. La situation des défenseuses saoudiennes des droits humains militant en faveur des droits des femmes, est particulièrement alarmante. En effet, en 2018, treize militantes ont été arrêtées et emprisonnées, ont vu leurs droits humains bafoués durant leur incarcération, font encore aujourd'hui l'objet de poursuites judiciaires et cinq d'entre elles sont toujours emprisonnées. À l'occasion du sommet du G20 qui se tiendra les 21 et 22 novembre 2020 et qui sera présidé par l'Arabie Saoudite, il lui demande de se positionner en faveur des droits humains et d'engager une discussion avec le gouvernement saoudien afin d'obtenir la libération de ces militantes et des autres militants actuellement emprisonnés, et d'inciter l'Arabie Saoudite engager des réformes en faveur des droits humains.

### Texte de la réponse

La France suit avec attention la situation des droits de l'Homme en Arabie saoudite. Dans le cadre de sa relation bilatérale, elle évoque avec l'Arabie saoudite, partenaire de sécurité important dans la région, tous les sujets d'intérêt commun, y compris les plus sensibles, comme le conflit au Yémen, la situation des droits de l'Homme, dont des cas individuels de défenseurs des droits emprisonnés. Elle aborde régulièrement ces questions avec le ministre des droits de l'Homme saoudien, M. Awwad al-Awwad, en particulier la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, priorité de la France au plan international, comme décidé par le Président de la République. Au-delà de la question spécifique des droits des femmes, la France n'hésite pas à s'associer à ses partenaires pour évoquer la situation des droits de l'Homme dans le monde, dans le cadre multilatéral. Cet automne, à l'occasion de la 45e session du Conseil des droits de l'Homme (CDH), la France s'est associée à une déclaration appelant les autorités saoudiennes à intensifier leurs efforts en matière de protection des droits de l'Homme. Lors du sommet du G20 présidé par l'Arabie saoudite, les 21 et 22 novembre 2020, le Président de la République a tenu un discours sans ambiguïté sur nos attentes en matière de respect des droits de l'Homme. Il a rappelé que la protection des droits fondamentaux, notamment la liberté d'expression, était au cœur des valeurs communes et de la Charte des Nations unies et que leur protection était de la responsabilité de l'ensemble des États, notamment ceux du G20. Le sommet du G20 a ainsi permis à la France de réitérer des messages conformes aux principes qu'elle défend dans toutes les enceintes et dans l'ensemble de ses relations bilatérales. À la suite de la condamnation de la militante Loujain al-Hathloul, le 28 décembre dernier, nous avons appelé publiquement à sa libération rapide. La France restera mobilisée sur ces questions et maintiendra un dialogue franc et exigeant avec l'Arabie Saoudite en faveur des défenseurs des droits de l'Homme.

### Données clés

**Auteur :** [M. Joël Aviragnet](#)

**Circonscription :** Haute-Garonne (8<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 34522

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** [Europe et affaires étrangères](#)

**Ministère attributaire :** [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [1er décembre 2020](#), page 8576

**Réponse publiée au JO le :** [26 janvier 2021](#), page 767